

Présidence : le maire, Gaston BURGER

Secrétaires de séance : Brice SCHOBEL, conseiller municipal délégué

Membres présents : 12

Gaston Burger, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Christian Biller, Brice Schobel, Benoît Haettinger, Fabrice Lutz, Fabienne Breyel, Joseph Arenas, Geneviève Botzong, Gisèle Berbach, .

Membres ayant donné procuration : 3

Laetitia Johner à Andrée Briffoteau, Geoffrey Diebold à Gaston Burger et Audrey Bauer à Dominique Reinbolt

Nombre de votants : 15

1. Désignation du secrétaire de séance

Brice Schobel est désigné comme secrétaire de séance.

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

2. CHASSE : renouvellement des baux pour la période 2024-20233

↳ Agrément des candidatures et mode de location

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le conseil municipal après avis de la commission consultative communale de chasse. Il convient de se référer à l'article 17 du cahier des charges type relatif aux modalités et conditions d'agrément des candidatures.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location (partie A de la délibération) :

- Si le droit de priorité trouve à s'exercer : convention de gré à gré, adjudication avec droit de priorité ;
- En l'absence de droit de priorité : appel d'offres ou adjudication.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être agréée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le conseil municipal.

Vu l'exposé du maire, et après débat, le conseil municipal **DECIDE**

A) **Agrément des candidatures :**

(convention de gré à gré, adjudication, appel d'offres) pour le lot n°1 faisant l'objet d'un droit de priorité

- ↳ **d'agréer** la candidature **de Monsieur Michaël HERR**_____
- ↳ **de rejeter** la ou les candidatures : Néant

B) **Mode de location :**

Le locataire en place ayant fait valoir son droit de priorité, le mode de location retenu est :

- ↳ **La convention de gré à gré**

C) **CLAUSES PARTICULIERES :**

- ↳ D'ADOPTER le principe des clauses particulières, dont copie est annexée à la présente délibération

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

↪ **Mode de location**

Par une première délibération ci-dessus, le conseil municipal a agréé la candidature du locataire sortant pour le lot n°1 (unique). La locataire ayant fait valoir valablement son droit de priorité pour le lot n°1 dans les formes et délais réglementaires, la passation d'un nouveau bail interviendra, conformément à la délibération N°23/2023 du conseil municipal par une convention de gré à gré.

Après approbation par le conseil municipal, la convention pour le lot N°1 devra être signée par le maire et le locataire avant le 2 novembre 2023.

Vu l'exposé du maire, et après débat, le conseil municipal **DECIDE**

Pour le lot n°1 (lot unique), après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature du locataire sortant pour ce lot et que celui-ci qui a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes :

- ↪ **D'approuver** la convention de gré à gré jointe en annexe, à conclure avec ce locataire pour un prix de 500€/an
- ↪ **D'autoriser** le maire à signer le bail de location de la chasse communale.

*Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0*

3. Divers

↪ **Agenda**

- Prochaines séances du conseil municipal : le lundi 27 novembre et le lundi 6 novembre
- Cérémonie du 11 novembre : à Dingsheim
- Halloween : mardi 31 octobre 2023

Séance close à 19h.

Ont signé le présent procès-verbal :

Le président de séance : Gaston BURGER <i>Maire</i>	Le secrétaire de séance : Brice SCHOBEL <i>Conseiller municipal délégué</i>